

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 16 février 2016, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DUPONT, Maire.

Présents : Jean-Marie DUPONT, Nathalie BOUYSSOU, Alain LARGE, Josiane MOREAU, Francis GERKENS, Alain AUTIN, Régis PARDO, Viviane AVRIL, Brigitte DEAT, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT

Absent(s)

Mr Eric NICOINE pouvoir à Brigitte DEAT
Mme Cathy THOMAS pouvoir à Mr Jean-Marie Dupont
Mr Jean-Louis BASTIE pouvoir à Marie-Christine FAURE

A été désigné(e) Secrétaire : Mme Brigitte DEAT

Monsieur le maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Mr le Maire apporte un complément d'information concernant un des points abordé dans les questions diverses :

Sur le point 2 concernant les problèmes de stationnement rue du puits artésien :

«Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une étude sommaire a été demandée à Mr Vienne en vue d'améliorer le stationnement rue du puits artésien.

Cette étude prendra en compte la démolition du bâtiment abritant l'ancienne pompe et la parcelle communale prévu comme emprise de la liaison allant de la rue du puits artésien vers le chemin de Lyssandre. Suite à la modification le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Point financier

Monsieur le Maire passe la parole à Mme MOREAU, Adjointe en charge des finances, elle nous annonce.

En section de fonctionnement

Dépenses	883 625 euros
Recettes	375 740 euros

En section d'investissement

Dépenses	334 200 euros
Recettes	293 678 euros

En total cumulé

1 217 825 en dépenses

1 669 418 en recettes

Le détail des lignes sera vu ultérieurement lors du vote compte administratif.

1- 20160201 Ecole : dossier Internet

Mr Le Maire expose au CM la demande de Mme la directrice de l'école qui sollicite l'accès à Internet pour les élèves devant passer le B2I.

Mme Bouyssou, Adjoint en charge des écoles, précise qu'internet sera installé dans la salle informatique. L'école sera équipée de 10 postes et les écrans seront donnés par une association.

M Le Maire présente le devis de l'Entreprise Electricité Brannaise concernant l'équipement des prises électriques d'un montant TTC de 2488,80 € et celui d'orange pour l'abonnement à internet pour un montant mensuel de 48 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à l'unanimité les 2 devis et autorise Mr le Maire à signer les documents ad hoc.

2- 20160202 : Cantine : étude d'un pré-projet

Mr Le Maire donne la parole à Mme Bouyssou, qui nous présente le pré-projet.

Actuellement 140 enfants sur 170 mangent à la cantine sur une surface de 85m² alors que les textes stipulent que c'est 1m² par enfant c'est pourquoi afin d'éviter la surcharge 3 services ont été mis en place, mais c'est compliqué à gérer.

Mme Bouyssou propose d'imaginer ce que sera la cantine dans 3 ou 5 ans ; il faudra refaire la cantine et agrandir le réfectoire soit on fait du rafistolage soit on fait un plus grand projet qui s'inscrirait dans l'ad'ap.

L'idée serait de contacter un professionnel pour établir une ligne de conduite ; peut être un économiste qui pourrait chiffrer un pré-projet réaliste ; avec des coûts au réel. Ce projet serait un projet d'aménagement sur plusieurs années ; d'autant que l'Etat et le Conseil Départemental subventionne une partie des travaux par le biais d'une convention pluriannuelle.

De plus Mme Bouyssou précise que pour le moment l'école n'est pas doté de tableaux numérique mais il faudra bientôt y penser car cela va devenir obligatoire ; la aussi l'Etat et le Département subventionneront.

Il faut se projeter dans 10 ans : que sera l'école, sachant qu'il faudra qu'elle continue de fonctionner ?

Mr Le Maire précise qu'il faudrait avoir rapidement un devis chiffré de l'étude afin de le prévoir au budget 2016 ; car pour des travaux comme ceux-ci il faut compter « 480 000 à 500 000 € » (commune de Sauveterre)

Mme Bouyssou se propose de contacter 3 économistes pour connaître le coût de leur prestation.

Après eu avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De lancer une pré-étude pour agrandir le réfectoire devenu trop étroit
- De solliciter l'appui technique d'économistes
- De consulter plusieurs économistes pour connaître le coût de leur prestation.

3- 20160203 : Chemin de la tannerie : dossier CMR

Mr Le Maire expose au conseil municipal que suite aux travaux du chemin de la tannerie, l'entre mise a réalisé des ralentisseurs de type trapézoïdaux alors que le cahier des charges stipulait des ralentisseurs de type dos d'ânes.

Par conséquent ces ralentisseurs qui ne répondent pas à la commande passée, ne sont pas adaptés sur cette route car il s'agit de ralentisseur, permettant d'installer des passages piétons alors que le chemin de la tannerie ne possède pas de trottoirs.

CMR soutenant que les ralentisseurs sont aux normes propose au conseil municipal de ne pas facturer ces 2 ralentisseurs soit 1200€HT. Mr Le Maire fait passer aux membres les schémas des 2 modèles de ralentisseurs avec la circulaire sur les normes.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur :

- Doit-on accepter la proposition de CMR c'est à dire garder les ralentisseurs trapézoïdaux et accepter de ne pas les régler ?
- Doit-on demander la démolition de ces ralentisseurs pour refaire des dos d'ânes comme sollicités dans le marché ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 13 voix contre 2 abstentions (Mr Gerkens et Mr Autin) de demander à CMR de démolir et de refaire les ralentisseurs de type dos d'ânes.

4- 20160205 : contrat de prestation Architecte

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Alain LARGE qui nous présente le dossier : extension des bâtiments communaux (faire un abri et création d'un terre plein pour pouvoir nettoyer les véhicules).

Mr le Maire souhaite passer par un architecte pour ce projet, Mr MARTIN, l'étude se monte à 3936€ TTC, projet subventionnable y compris les frais de l'étude.

Mme BOUYSSOU souhaite que l'on demande une étude chiffrée à d'autres architectes.

Monsieur le Maire nous présente un autre projet concernant des travaux pour une classe d'école. Le devis pour monter le dossier d'appel d'offre est de 2328€ TTC.

Suite à discussion, la décision est prise de demander à 2 autres architectes des devis.

5- 20160606 : Subvention ARESE

Mr VIGOUREUX a présenté à la mairie un devis, pour restaurer 2 statues, devis qui a été transmis à Mr CESAR pour obtenir une subvention.

Le devis est de 3099€, la subvention accordée est de 1212€ HT, reste à la charge de la commune un montant de 1887€

Le conseil municipal décide à la majorité 13 voix pour ; 2 voix contre (Mme Faure, Mr Bastié) d'inscrire le montant du devis et le montant de la subvention au budget sous réserve de la participation de l'ARESE.

La commande des travaux aura lieu dès connaissance du montant de la participation de l'ARESE.

6-20160207 : Adhésion : Cotisation 2016

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CAUE (Centre d'architecture et d'environnement de la Gironde), ce centre nous ferait l'étude, concernant l'aménagement de l'école Ste Marie, gratuitement. La cotisation annuelle est de 200€ et sera inscrite au budget 2016 sur le compte 6554.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité d'adhérer à l'ANEV (réseau d'élus viticoles pour aider les chantiers à venir de la vigne et du vin). La cotisation était de 160€.

7-20160208 : Personnel communal : contrat CAE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter un contrat CAE, agent d'entretien, pour une durée de 6 mois pour une durée hebdomadaire de 20h00, au SMIC, en vigueur à compter du 03 mars 2016 et autorise Mr le Maire à signer les documents ad hoc.

Des candidats vont être reçus suite à un appel à candidature.

Question Diverses

- ✓ Concernant le dossier cimetière, Mr Nicoine en charge du dossier étant absent, la décision sera prise lors de la prochaine réunion.
- ✓ Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que nous avons reçu une proposition d'achat de 60 000€ concernant l'immeuble 5,7 rue du Fort BAYARD. Il souhaite que l'on attende d'autres propositions, car le produit de la vente viendra équilibrer les travaux de rénovation de l'école Ste Marie. Mr Large propose d'attendre 2 mois.
- ✓ Présentation au FDAEC du dossier concernant les travaux des ateliers communaux pour demander la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 45.